

A Chypre, une loi baisse les loyers jusqu'à 20 % afin d'amortir l'austérité

Le Monde.fr avec AFP |



Le Parlement chypriote a voté, tard jeudi 17 octobre, une loi qui impose une baisse des loyers allant jusqu'à 20 % afin d'amortir les effets des mesures d'austérité que l'île, au bord de la faillite, a dû prendre.

Pour les particuliers, les loyers allant jusqu'à 300 euros seront diminués de 15 %, et les loyers plus élevés seront abaissés de 20 %, avec une réduction limitée à 120 euros. Quant aux baux commerciaux, la baisse sera de 15 % pour les loyers de moins de 600 euros et de 20 % pour ceux qui sont plus élevés, avec une réduction maximale de 250 euros pour les loyers allant jusqu'à 2 000 euros, et de 400 euros pour les loyers plus élevés.

Cette loi entre en vigueur le 1^{er} novembre pour un an, et concerne tous les baux signés avant le 1^{er} octobre 2012 – à condition que le locataire ait payé ses loyers et qu'il n'ait pas déjà bénéficié d'une baisse équivalente au cours des douze derniers mois.

LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR IMMOBILIER INQUIETS

Attendue en particulier par les petits commerçants, la loi inquiète par contre l'Organisation chypriote des propriétaires de biens immobiliers et de terres (KSIA) et la branche locale de la Fédération internationale de l'immobilier (FIABCI), qui représente les professionnels du secteur.

Pour aider également les propriétaires, l'Assemblée a voté à l'unanimité une loi prolongeant d'un mois une ristourne de 10 % sur la nouvelle taxe sur les biens immobiliers. Selon le service chargé de collecter cette taxe créée cet été, elle a déjà permis de récolter 85 millions d'euros.

Au bord de la faillite en raison de l'exposition de ses banques à la dette grecque, Chypre a dû adopter une série de mesures draconiennes – liquidation de l'une de ses principales banques, baisse des salaires et du nombre des fonctionnaires... – en contrepartie d'un prêt international octroyé au printemps.